

ANNEXE 2025

Rappel des missions sociales de l'AET

- Scolariser les enfants les plus défavorisés grâce au parrainage et créer un véritable lien de solidarité internationale dans la durée. Parallèlement, AET parraine des personnes âgées sans ressources.
- Participer au financement de projets de développement dans les domaines de l'éducation, la culture, la santé, l'eau, la vie communautaire, voire les initiatives entrepreneuriales individuelles.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2026-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode et a été appliqué conformément à la réglementation. Les colonnes 12/25 du bilan et du compte de résultat sont présentées conformément à l'ANC 2022-06 et les colonnes 12/24 ne sont pas retraitées.

Règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Il faut toutefois noter que le compte « Frais des bénévoles » a été reclassé pour l'exercice 2025 au compte 625100 alors que sur l'exercice 2024 il figure sur le compte 652000.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks inscrits au bilan représentent des objets artisanaux tibétains ainsi que des livres, CD et DVD destinés à la vente. Ils sont valorisés à leur prix d'achat.

Effectif et engagements de retraite

L'association qui compte 3 salariés, a provisionné pour les indemnités de fin de carrière pour un montant de 8 629 € charges comprises.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurent en charge pour un montant de 5 358 € TTC.

Bénévolat

Les heures de bénévolat inscrites au pied de compte de résultat sont valorisées de 19 à 24 euros de l'heure (charges comprises) selon les prestations réalisées. Un total de 1 562 heures de travail bénévole a été effectué en 2025 représentant un montant de 42 376 €.

Certains administrateurs, des membres de l'association et des bénévoles ont également fait abandon de leur frais à l'association pour un montant total de 2 953 € comptabilisé dans les « Autres achats et charges externes » et les « Dons manuels ».

Informations diverses

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat sont présentées dans les notes ci-après.